

DECISION n° 2023-119

Portant sur la signature du contrat n° 2023-019 :
« Gestion de la population des pigeons »
avec l'Entreprise PROVENCE EFFAROUCHEMENT
Pour un montant annuel de 3 120.00 € HT soit 3 744.00 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 17 Mars 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2023-019 : « Gestion de la population des pigeons » avec l'Entreprise PROVENCE EFFAROUCHEMENT

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le contrat n° 2023-019 : « Gestion de la population des pigeons » avec l'Entreprise PROVENCE EFFAROUCHEMENT sise Domaine de Val d'Estable – 13330 LA BARBEN

Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

La durée totale du contrat ne pourra pas dépasser 3 ans.

Il prendra effet le 07 Avril 2023.

Article 2.- Le montant annuel du contrat s'élève à :

- 3 120.00 € HT soit 3 744.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

-Monsieur le Sous-Préfet

-Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 17 Mars 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

